

# *Saint Santin Cantalès*

*Bulletin Municipal n°6 – Avril 2018*



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES tél 04 71 62 91 04 -  
[mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)**

**Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H**

**Madame, Monsieur,**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 Monsieur Jean-Pierre FOURNIER a fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par Monsieur Daniel DEBLADIS, quatre jours par semaine : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi.

**Toiture de l'église** : Les travaux de celle-ci sont terminés depuis fin janvier.

**Travaux au monument aux morts** : La haie autour du monument aux mo

nts « sur la place » a été enlevée. Dans l'enceinte, il a été mis un film géotextile de protection, recouvert de gravier blanc, pour un montant de 1362,84 €.

**Cimetière** :

La sépulture qui était au milieu de l'allée, en bas du cimetière neuf, depuis mars 1957 sur un terrain commun, anciennement « fosse commune » a été dépolluée, la famille de Monsieur LAPORTE Jean, ne souhaitant pas acquérir une concession perpétuelle, les restes mortels ont été déposés dans l'ossuaire par l'entreprise AUSSET-LAFAGE.

**Elargissement du chemin de PRUNS** :

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 décembre 2017. Quatre entreprises avaient été sollicitées pour ce chantier.

Seules deux entreprises ont répondu : EUROVIA pour un montant de 10 870,74 € TTC et SARL SEGERIE pour un montant de 12 561,00 € TTC, « avec création de l'accès ».

C'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue par la commission. La Municipalité remercie Monsieur et Madame LAYRAC Arnaud, propriétaires du terrain qui permet l'élargissement du chemin et qui ont accepté de la Commune que celle-ci fasse un enrochement plutôt que de reconstruire un mur à l'identique de l'existant compte tenu de la différence du coût, avec une demande qui, nous ont-ils affirmé, ne remettrait en aucun cas, même si la réponse était négative, l'élargissement du chemin, « s'il y avait possibilité de créer un accès donnant directement sur la voie communale ».

La Municipalité a demandé au Cabinet d'Ingénierie Territorial du Département d'étudier la faisabilité de la demande et le coût, au vu de la réponse, la municipalité a accepté la demande des propriétaires, vu l'économie réalisée par la Commune. La reconstruction d'un mur à l'identique en pierre de pays aurait coûté à la Commune : 33 144,00 € TTC d'où une économie pour la commune de : 22 273,26 €. Merci à eux.

**Plantation de l'arbre de la laïcité** :

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Municipalité a planté l'arbre de la laïcité dans la cour de l'école, sur une proposition de Monsieur Guy COURCHINOUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale, en présence de Monsieur Michel CABANES Conseiller Départemental, du Conseil Municipal, de plusieurs D.D.E.N du Cantal, du personnel enseignant, du personnel Communal, des parents d'élèves, ainsi que tous les élèves. Une plaque commémorative sera posée au pied de l'arbre.

### **Pose de nouvelles boîtes aux lettres :**

A partir du 20 novembre 2017, Jean-Pierre FOURNIER a commencé à changer certaines boîtes aux lettres. D'autres seront remplacées courant 2018 suivant la dotation des services de la poste.

### **Réseau d'eau :**

Les analyses d'eau sur les réseaux de Pruns et de Saint Rames sont consultables en Mairie pour les personnes qui le désirent.

### **Le lundi 13 novembre 2017 :**

Pose d'un compteur sur la colonne de sortie du château d'eau ainsi qu'un robinet de service pour prélever l'eau traitée qui servira aux analyses.

### **Illuminations de Noël :**

La mise en place a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre. Trois nouveaux décors ont été ajoutés. La dépose a eu lieu le mardi 16 janvier 2018.

### **Transport Scolaire 2017/2018:**

Pour les élèves fréquentant le primaire et les enfants fréquentant la Maternelle, le Conseil Communautaire a voté la quasi gratuité du transport.

Les familles reçoivent toujours la facture de 120 € du Conseil Départemental et une facture de 15 € correspondant à des frais d'inscription. Le coût total est donc de 135 € pour les familles, ayant des enfants en maternelle ou primaire dans les communes de la Grande Chataigneraie Cantalienne.

Lorsque la famille a réglé les 2 factures, la nouvelle communauté rembourse 120 € par enfant reste à charge 15 € aux familles. Pour les collégiens, pas de changement.

### **Ecole :**

Dans le cadre des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaire) en lien avec la Mairie et l'équipe enseignante, Madame Sylvie LAPIE donne des cours de soutien et d'aide aux devoirs à 12 élèves, tous les lundis et vendredis. Cela, bénévolement. Un grand merci à elle pour cette proposition et sa disponibilité.

### **Rythmes scolaires :**

Lors du conseil d'école du 25 janvier 2018 la question des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 a été évoquée, à savoir, conserver les quatre jours et demi de classe, avec maintien des T.A.P sous conditions (que la subvention de l'Etat pour les T.A.P soit maintenue).

Cette proposition s'appuie sur les résultats d'une enquête menée par les représentants des parents d'élèves pour garder le «statu quo ».

Cette proposition satisfait les enseignantes, ainsi que les parents, la municipalité devrait confirmer lors du Conseil Municipal du mardi 13 mars 2018.

### **Garderie scolaire:**

Est-il possible de mettre en place une garderie pour la rentrée scolaire 2018/2019 ? Suite à une discussion entre les représentants des parents d'élèves et la Mairie, il est accordé qu'un sondage circulera pour évaluer les besoins des familles en matière de garderie.

Suite aux résultats, la Mairie prendra une décision lors du Conseil Municipal du mardi 13 mars 2018.

**Classe de Mer** : 23 élèves de nos deux classes participeront à la classe de Mer sur l'île d'Oléron au mois de juin. La Municipalité a décidé de participer au financement du séjour, à hauteur de 30%, comme l'association des Parents d'élèves ainsi que les familles.

Il faut savoir que les autres associations participent financièrement à ce séjour : Les Aînés Ruraux pour 400 €, l'Association de Chasse pour 400 € et le Comité des Fêtes pour 200 €.

**Décès** : De Monsieur BERGERON Louis, il avait été Conseiller Municipal de 1995 à 2008, fait que ne connaissait pas Mr le Maire, (il l'a appris le jour des obsèques) c'est pourquoi aucun avis de décès émanant de la Mairie, comme le veut la tradition, n'est paru dans le journal « La Montagne ». Mr le Maire présente toutes ses excuses à la famille de Louis BERGERON.

### **Délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2017**

#### **Participation financière pour un séjour en classe de Mer.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'association des parents d'élèves sollicitant une subvention de la commune pour le séjour en classe de Mer à l'île d'Oléron prévu du 18 au 22 juin 2018 et auxquels doivent participer tous les élèves de l'école.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement à hauteur de 30% après déduction faite des aides accordées.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mr le Maire accepte à l'unanimité cette proposition et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

#### **Programme de travaux 2018 : élargissement de la voirie village de Pruns**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une étude a été faite pour l'élargissement de la voirie au village de Pruns. Après contact avec les propriétaires du terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie, ceux-ci ont accepté le projet qui prévoit un enrochement et un accès donnant sur la voie communale pour un montant de 10 870,74 € TTC.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la mission C.I.T, a établi un dossier reprenant ces travaux. La mission de maîtrise d'œuvre étant prise en charge par la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de compétence.

Monsieur le Maire précise également que dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de prévoir le déplacement d'un poteau EDF dont le montant est estimé à 3 254,67 € HT. Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre du programme de la DETR 2018 et auprès du Conseil Départemental.

#### **Rénovation de logements communaux.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux logements communaux sont vacants (1<sup>er</sup> étage au-dessus de la Mairie et 1<sup>er</sup> étage côté jardin à l'ancien presbytère) et qu'il y aurait lieu d'envisager avant de les proposer à la location, de réaliser des travaux de rénovation.

Les travaux consisteraient :

**Pour celui de la Mairie** : Travaux de réfection (peinture), pose d'un bac à douche en remplacement de la baignoire, remplacement du revêtement de sol dans la salle de séjour et installation d'une hotte dans la cuisine.

**Pour celui de l'ancien presbytère** : Travaux de réfection (peinture), pose d'un bac à douche en remplacement de la baignoire, installation d'une hotte dans la cuisine, travaux d'isolation thermique des combles.

Le montant total de ces travaux s'élève à 22 868 € TTC.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

#### **Monument aux morts et pose d'une plaque « cessez le feu »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de valorisation du monument aux morts sur la place du village. Cet aménagement consisterait à couper la haie, arracher les souches, pose d'un film géotextile et mise en place de gravillon blanc.

Un devis a été sollicité à l'entreprise MONTIL Marc de Lacapelle-Viescamp. Le coût s'élève à 1 362,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR et 1 abstention (Gérard GOMESSE), accepte la réalisation de ces travaux et accepte le devis présenté.

Monsieur le Maire propose également d'apposer une plaque « cessez le feu » sur le socle du monument aux morts. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

#### **Gestion de prêt de matériel de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune procède au prêt de tables et de chaises sans réglementation bien précise, ce qui pourrait gêner lors d'une demande de location de la salle polyvalente. Il est donc proposé au Conseil Municipal de réglementer la location de la salle et le prêt de matériel comme ci-après :

-Prêter au maximum 5 tables et 30 chaises qui seront marquées pour faciliter le contrôle (un seul prêt par WE)

-Donner priorité à la location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

#### **Proposition de feu d'artifice pour la fête patronale.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le tir d'un feu d'artifice pour la fête patronale organisée par le Comité des Fêtes.

Une proposition de tir a été faite par SEDI pour un montant de 1 512 € TTC

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

**Remerciements** : Monsieur le Maire fait part aux Conseillers, des remerciements de Mr COSTE David, Mme MAURY Ophélie, Mr ROBERT Sébastien et Mme BERGERON Barbara, pour avoir, suite au refus du certificat d'urbanisme, accepté de demander une dérogation au principe de continuité, imposé par la loi montagne. Celui-ci a été accordé le 07 novembre 2017.

## **Délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 2018**

### **Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel au sein des services techniques.**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels. Considérant que la gestion de l'eau est reprise par la commune ainsi que l'entretien des espaces verts, prestations réalisées jusqu'à ce jour par une entreprise privée. (JP FOURNIER)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel correspondant à

- Poste: Adjoint technique- Echelle c 1

- Durée hebdomadaire : 28/35eme

- durée du contrat 1 an.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement et renouvellements éventuels.

## **Délibérations du Conseil Municipal du 13 mars 2018**

### **Rythmes Scolaires rentrée 2018/2019.**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que lors du Conseil d'école du 25 janvier 2018 ont été évoqué les rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Après le sondage effectué auprès des parents d'élèves pour la semaine à 4 jours ou 4 jours ½.

Pour 4 jours ½ : 9

Pour 4 jours : 7

sans avis 1

Le Conseil d'école ayant validé les rythmes scolaires à 4 jours ½ , le maintien des TAP sera examiné après avoir eu des informations sur le financement de l'Etat. Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, valide à l'unanimité des présents les rythmes scolaires à 4 jours ½ pour la rentrée 2018.

### **Mise en place d'une garderie scolaire :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors du Conseil d'école du 25 janvier 2018, le Maire et Mme NUREAU Séverine, Adjointe, chargée des affaires scolaires, ont été interpellés, sur la possibilité de mettre en place une garderie pour la rentrée scolaire 2018. Suite aux résultats d'un sondage auprès des parents d'élèves. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de mettre en place une garderie scolaire dans les conditions suivantes : Le matin de 7h20 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h00 (à titre expérimental). Le personnel nécessaire sera consulté.

**Tarif** : Forfait : 1,50 € le matin – 1,50 € le soir.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

## **Notification des statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne :**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers, la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017 pour notification.

**Article 1<sup>er</sup>** : Communes Membres.

**Article 2** : Nom et Sièges de la Communauté de Communes.

**Article 3** : Compétences.

**1 Au titre des Compétences Obligatoires**

**2 Au Titres des Compétences Optionnelles**

**3 Au Titres des Compétences Facultatives.**

Sur proposition de Mr le Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017.

Vu l'arrêté Préfectoral portant fusion des 4 communautés.

Vu le projet de statuts proposé par Mr le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : adopte les statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et précise que la présente délibération sera transmise à Madame le Préfet du Cantal.

### **Echange de terrain :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu de Mr GASQUET Benjamin, celui-ci propose un échange de foncier entre les parcelles K 232 et K 238-239 dans le but d'améliorer l'accès à la résidence de Mme VALEX. Afin de mener à bien ces travaux, il s'engage à mettre à disposition de la Commune, la surface foncière nécessaire à cette réalisation, en échange des parcelles K238-239, terrain attenant à la maison, comme convenu avec Mr le Maire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition. Charge Mr le Maire de diligenter une enquête publique et d'engager le plus rapidement possible la procédure pour finaliser cet échange.

### **Dégâts des eaux à l'église :**

Avant la réfection de la toiture de l'église, il y a eu des infiltrations d'eau au plafond de la nef. Maintenant que les travaux de la toiture sont terminés, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux de peinture au plafond.

Un devis a été demandé concernant ces travaux, le montant s'élève à : 4 356 € TTC, suite à cela, Mr le Maire a déposé un dossier pour dégâts des eaux à l'assurance, celle-ci nous propose de nous verser une indemnité relative au sinistre de: 2 768,88 € soit un coût restant pour la commune de 1 587,12 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire, accepte à l'unanimité des présents cette proposition et charge Mr le Maire de faire réaliser ces travaux dans les meilleures conditions.

Les travaux ont été réalisés entre le 26 et 30 mars 2018.

### **Le Réseau d'eau et assainissement :**

L'Agence de l'Eau, l'ARS, ainsi que plusieurs bureaux d'études, nous suggèrent de mettre en place des vannes et compteurs sectoriels, ainsi qu'une étude sur la performance du réseau ( 5 jours et 5 nuits) voir plus si nécessaire. Cela permettra de détecter les fuites, mais aussi les branchements dits (clandestins) ils nous promettent un résultat supérieur à 90% (La démonstration faite le mois dernier à Mr le Maire est époustouflante) il en a fait un compte rendu très succinct, les opérateurs ont fait savoir que les recherches qui concernent (des défauts !!!!!!!) se porteront sur les grands consommateurs d'eau. La recherche des branchements dans les champs se fera (en été) ceux desservant des bâtiments en (hiver).

### **Règlement Municipal pour l'eau et l'assainissement :**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un règlement Municipal pour les réseaux d'eau et assainissement, comme ceux concernant le cimetière et le columbarium. Il pourrait comporter : le montant des différentes redevances, mais aussi des pénalités financières, exemple : pour un compteur gelé faute de protection suffisante, pour la rupture accidentelle d'une canalisation, pour un point de desserte (compteur) non déclaré, donc non relevé et non facturé, un branchement clandestin, etc.... . Mr le Maire propose de réaliser ce document et de le présenter au Conseil Municipal pour qu'il soit validé et ensuite appliqué.

### **Travaux Mairie/Ecole sur le réseau internet :**

Suite aux travaux qui doivent avoir lieu dans les classes (suppression du wifi) il y a lieu de modifier les branchements internet Mairie/Ecole, suppression du wifi par du linéaire et mettre un coffret de brassage avec installation de 2 points d'accès. Devis établi par RESINTEL d'un montant de 557 €. Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire l'autorise à l'unanimité des présents à signer le devis.

### **Téléphonie « couverture numérique »**

Fin 2019, 100% du territoire de la Communauté de la Châtaigneraie Cantalienne, sera couverte par la 4G (Mobile et fixe) Coté antennes relais 14 sont opérationnelles, 12 à modifier et 7 à créer.

### **Départ à la retraite de Jean-Pierre FOURNIER :**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au départ en retraite de Jean-Pierre considérant les services qu'il a rendus à la population de notre commune, pendant de nombreuses années, il serait bien de lui offrir un cadeau. Entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Charge Mr le Maire d'acheter le cadeau.

### **Courrier des Gérants de l'Auberge : Décisions du Conseil Municipal**

La Mairie fera contrôler les jeux par un bureau compétant : VERITAS ou SOCOTEC. La réfection de la clôture sera faite par l'employé Municipal. Les arbres derrière les chalets ne font pas partie du patrimoine communal. Le Conseil Municipal prend note de la mise en vente du fonds de commerce de la Caravelle.

# INFORMATIONS GENERALES :

**Pour un problème sur le réseau d'eau** : le signaler au Maire au 06.89.98.31.32

**Vous constatez un point d'éclairage public défectueux** : merci de le signaler à la mairie.

**Recensement militaire** : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17<sup>ème</sup> année.

**Déchetterie du Pont d'Orgon** : **Heures d'ouverture** : les lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

**Médiathèque** : Un nouveau service est mis en place par la médiathèque départementale : Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

## ETAT CIVIL :

### Naissance

De Louis le 6 mars 2018 au foyer d'Ophélie MAURY et David COSTE domiciliés à Pruns.

### Décès :

Mr Louis BERGERON du RIEU le 7 NOVEMBRE 2017, à l'âge de 50 ans.  
Mme Huguette ESPALIEU de Nazaret le 7 janvier 2018, à l'âge de 68 ans.

## **Nouveau : Depuis le 1er novembre 2017**

Enregistrement des PACS en mairie du lieu de domicile ou chez un notaire. Pièces à fournir :

Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires  
Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires  
Justificatif de domicile  
Déclaration de PACS  
Convention de PACS  
Attestation de non lien de parenté  
Attestation de résidence principale commune (si hébergement  
déclaration de l'hébergement)



### Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
NOYGUES David	1 <sup>er</sup> Adjoint	06.30.91.94.49
NUREAU Séverine	2 <sup>ème</sup> Adjoint	06.75.31.44.38
IBANES Antoinette	3 <sup>ème</sup> Adjoint	06.68.86.19.49